



PRÉFET COORDONNATEUR DE BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
de Rhône-Alpes

Lyon, le **25 NOV. 2013**

Délégation de bassin Rhône-Méditerranée  
Service Prévention des Risques

Le préfet coordonnateur de bassin Rhône-Méditerranée  
Préfet de la région Rhône-Alpes

à

Mesdames et Messieurs les membres du Comité  
Inondation de Bassin Rhône-Méditerranée

**OBJET :** *Directive Inondation – Invitation au Comité Inondation de Bassin  
du 6 décembre 2013*

**REFER :** *SPR-IPRN-13-128*

**P. J. :**

- *Plaquette d'information sur la Directive Inondation*
- *Liste des participants*
- *Plan d'accès*

Madame, Monsieur,

Voici presque un an que j'ai arrêté la liste des 31 Territoires à risques important d'inondation (TRI) sur le bassin Rhône-Méditerranée.

Pour chacun de ces territoires, la Directive Inondation demande qu'une cartographie des surfaces inondables et des risques d'inondation soit élaborée d'ici la fin 2013.

A cet effet, les services de l'État du bassin Rhône-Méditerranée ont mené, durant l'automne 2013, une consultation avec les parties prenantes de chaque TRI sur les projets de cartographie de vingt-cinq d'entre-eux.

Avant d'arrêter la cartographie pour ces 25 TRI d'ici le 22 décembre 2013, j'ai l'honneur de vous inviter à la réunion du « Comité Inondation de Bassin » qui se tiendra le :

**Vendredi 6 décembre 2013**  
de 14h30 à 17h  
au Centre des Congrès à l'Espace Tête d'Or  
103 Boulevard Stalingrad  
69100 Villeurbanne

L'ordre du jour portera sur :

- La synthèse des avis émis dans le cadre de la consultation menée entre le 15 septembre et le 15 novembre 2013 ;
- Le lancement de la phase d'élaboration du Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) et sa mise en œuvre au travers des stratégies locales ;
- La synthèse des projets de PAPI et PSR labellisés dans le bassin Rhône-Méditerranée en 2013

En vue de cette réunion, je vous remercie de confirmer votre participation à l'adresse suivante [directive.inondation.rhomed@developpement-durable.gouv.fr](mailto:directive.inondation.rhomed@developpement-durable.gouv.fr).

Vous trouverez, joint au présent courrier, une lettre d'information présentant les différentes étapes de la Directive Inondation et les étapes à venir au travers du PGRI et des stratégies locales.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Pour le Préfet  
de la région Rhône-Alpes  
et du département du Rhône  
par délégation  
Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales



**Guy LEVI**

Copies : MM. les préfets de département et de région du bassin Rhône-Méditerranée.